

# Notion d'éthique

## 1) Introduction :

L'éthique s'apparente à la morale et vient du grec « *ethos* » qui signifie « *manière d'être ou de se comporter* ».

L'éthique aujourd'hui est en partie **juridiquement contrôlée par les lois de bioéthique** créées en 1994 et révisées en 2011.

Il y a aussi des comités et des espaces de réflexions éthiques qui vont gérer tous les problèmes liés à l'éthique.

**Il ne faut pas confondre ETHIQUE et DEONTOLOGIE MEDICALE.** La déontologie médicale concerne les devoirs professionnels spécifiques du médecin, envers son malade d'une part et le reste de la société d'autre part. Cette déontologie se trouve dans le **Code de Déontologie médicale** (ensemble des devoirs).

## 2) CCNE pour les sciences de la vie et de la santé : => Comité Consultatif National d'Ethique

Il a été créé en **1983** par décret du président de la république, il est **national** et **consultatif**. Il va donner un avis mais n'a **pas de caractère contraignant** même si c'est une référence incontournable (très importante).

Il donne son avis sur les **problèmes d'éthique biomédicale** et plus généralement sur les **questions de société**, soulevées par les **progrès de la connaissance**, dans les domaines de la biologie, la médecine et la santé.

Ces avis permettent également de **susciter des réflexions** dans les domaines de la médecine, de la biologie et de la santé car ils sont publics.

*Exemple : en 1999, on lui a demandé son avis sur le fait de greffer des organes d'animaux sur des humains...*

### Qui sont les gens qui répondent à ces questions d'éthique ?

Ce comité comporte de **multiples membres** issus de **famille diverses** (philosophique, spirituelle, médicale, scientifique, membres du gouvernement, du conseil d'état, des conseillers à la cour de cassation) et de **diverses personnalités** désigné par des ministres. Ces différentes familles permettent d'avoir une vision globale d'un problème.

Tous ces membres sont **BENEVOLES** et sont **officiellement nommés par arrêté ministériel**.

C'est généralement les autorités publiques, les institutions de recherche qui saisissent le CCNE, voire le comité lui même.

*Exemple :*

- 1993 : positionnement pour savoir si on autorisait le transfert des embryons sur une femme après la mort de son conjoint. Réponse = Non
- 1999 : positionnement sur l'éthique de la xéno-transplantation (organes animaux)
- Faut il mettre une contraception aux personnes handicapées mentales ?
- Avis sur les problèmes éthiques posés par le désir d'enfant chez des couples ou l'homme est séropositif pour le SIDA et la femme séronégative.
- 2000 : avis rendu pour la gestion de la fin de vie et de l'euthanasie.
- 2012 : avis rendu sur les enjeux éthiques de la neuro imagerie fonctionnelle.

## 3) Les comités locaux :

- Ils existaient avant même la création du CCNE. On avait déjà besoin de structure qui gère l'éthique.
- Ils ont un **rôle de formation et d'information**, et permettent de faire **remonter les informations au CCNE**.
- Ils sont proches des gens puisqu'ils sont locaux.

#### 4) Les espaces de réflexions éthiques :

- Ils ont été **créés par les lois de bioéthique**.
  - Il y en a au **niveau régional et interrégional**. Il travaille en lien avec les CHU, les comités locaux.
- ⇒ Ce sont des **lieux d'échanges sur les questions d'éthique dans le domaine de la santé**, lieu de formation et de documentation.

C'est dans ces centres que les **débats publics sont organisés**. Ils permettent d'informer les citoyens.

Le but est de mettre en place progressivement une **culture éthique** (*cad de former les gens, de les informer et d'ouvrir aux citoyens les notions d'éthique*).

#### 5) Comité de protection des personnes (CPP) :

- Ce comité **gère les essais médicamenteux**, et plus généralement les **recherches sur l'être humain**.
- Les recherche sur l'être humain se font sur des **gens volontaires, malades ou sains**. Mais il existe des **contraintes réglementaires très importantes** que gère le CPP.

#### 6) Agence de la biomédecine :

- Elle est **compétente dans le domaine de la greffe, de la reproduction, de l'embryologie et de la génétique**.
- Elle s'est **substituée à l'établissement français des greffes** pour la gestion des greffes.